

LE 12 JANVIER 2015

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce douzième jour de janvier de l'an deux mil quinze, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné  
Les conseillers: M. Pierre Trudel M. Hertel Vaillancourt  
M. Robert Normand M. Guy Rhéaume  
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.  
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Les procès-verbaux du 1<sup>er</sup>, 4 et 10 décembre 2014 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux quelques jours avant la présente session.

**APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE DÉCEMBRE 2014**

Secteur d'activités	Budget 2014	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	259 048 \$	14 736 \$	254 084 \$	4 964 \$
Sécurité publique	221 346 \$	12 566 \$	210 964 \$	10 382 \$
Transport routier	425 965 \$	69 513 \$	542 855 \$	-116 890 \$
Hygiène du milieu	239 793 \$	21 889 \$	297 407 \$	-57 614 \$
Industrie & Commerce	57 484 \$	92 \$	58 105 \$	-621 \$
Loisirs et culture	72 600 \$	9 404 \$	77 812 \$	-5 212 \$
Frais de financement	108 352 \$	15 285 \$	128 722 \$	-20 370 \$
Remb. en capital	390 171 \$	59 000 \$	456 692 \$	-66 521 \$
Investissements prévus	182 041 \$	15 973 \$	162 054 \$	19 987 \$
<b>Total dépenses</b>	<b>1 956 800 \$</b>	<b>218 458 \$</b>	<b>2 188 695 \$</b>	<b>-231 895 \$</b>
<b>Revenus</b>	<b>1 956 800 \$</b>	<b>2 437 412</b>		

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

**CORRESPONDANCE**

- ↳ Invitation de Espace jeunesse à une rencontre prévue le mardi 27 janvier à 19h pour une discussion entourant la participation des jeunes de 10 à 17 ans au niveau des divers organismes de la municipalité;
- ↳ Réception d'un chèque au montant de 1894.67\$ donné en compensation pour la collecte sélective de 2013;
- ↳ Remise de la réserve pour médecin immigrant au Centre médical au montant de 9 286\$;
- ↳ Dossier de la CPTAQ / Michel Chabot concernant des activités récréotouristiques.

**PERMIS ACCORDÉS**

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de la Nouvelle-Beaucé pour le mois de décembre.

**CPTAQ** : Décision concernant l'exploitation du puits n° 3 / refusée

**\*\*RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC** acheminé le vendredi 9 janvier dernier.

### **LOCATION DES SALLES/FÊTES 2015-2016**

Après le tirage au sort, la location des salles pour la période des fêtes 2015-2016 sera comme suit :

<b>Décembre 2015</b>	<b>Salle du bas</b>	<b>Salle du haut</b>	<b>Chalet des loisirs</b>
<b>24</b>			Sylvie Bisson
<b>25</b>	Anselme Fournier	Famille Cliche	Marc Gagnon
<b>26</b>	Armand Bégin		Louise Jacques
<b>27</b>		Famille Giroux	Antoinette Chabot
<b>28</b>			Guy Boutin
<b>31</b>			Rémy Deblois
<b>1 janvier 2016</b>	Ginette Bisson Claude Boutin	Famille Normand	Audrey Labbé
<b>2 janvier 2016</b>		Gilles Bilodeau	

### **01-01-2015 INDEXATION DU COÛT DES SALLES**

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil ajuste le coût des salles municipales selon un pourcentage de 2.2% comme suit :

- salle du haut            passe de 164 \$ à 167 \$ *taxes incluses*
- salle du bas            passe de 101 \$ à 103 \$ *taxes incluses*
- salle du conseil        passe de 57 \$ à 58 \$ *taxes incluses*
- salle des loisirs        passe de 106 \$ à 108 \$ *taxes incluses*

*\*\*Maintenant avec toute location de salle, il faut se procurer un permis de réunion à la Régie des alcools des courses et des jeux. Le numéro de permis sera exigé lors de la remise de la clé.*

### **02-01-2015 INDEXATION DES SALAIRES**

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement

- qu'en date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 le salaire des élus et des employés concernés soit indexé de 2.2% à l'exception des employés visés par la convention collective
- Que l'adjointe administrative soit augmentée de 6.4% ainsi que la directrice générale au taux de 4.6%.

### **03-01-2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 426**

Sur la proposition de Pierre Trudel et résolu à l'unanimité que le règlement N°426 concernant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2015 et ses conditions de perception soit et est adopté.

### **04-01-2015 NOUVELLES NORMES SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT**

Attendu que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2014 (et suivants) pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2014 (et suivants) les affectations au poste Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir nécessaires pour pallier ce déséquilibre. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2014 (et suivants), ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Cette résolution demeurera valide annuellement tant que le conseil ne procédera pas à une nouvelle résolution pour abroger la teneur de celle-ci.

**05-01-2015 LOCATION D'UN NOUVEAU COPIEUR-NUMÉRISEUR-FAX**

Il est proposé par Guy Rhéaume et résolu unanimement que sur les deux soumissions reçues pour le changement du copieur numérique, celle de Bureautique Reno inc. soit acceptée au coût de location de 88\$ mensuellement pour 60 mois et que le coût de chaque copie soit de 0.008\$.

**06-01-2015 SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les routes de la municipalité pour un montant de huit mille dollars (8 000 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports selon la description suivante :

<b>Travaux</b>	<b>Lieu des travaux</b>	<b>Coût</b>
Rechargement des routes	rangs St-Elzéar, St-Jean-Baptiste, Ste-Claire, Ste-Marie, St-Thomas, St-Antoine, Ste-Anne, Grande-Ligne, St-Georges,	51 644 \$
Déplacement des poteaux	Rang St-Jean-Baptiste	74 877 \$
Creusage des fossés	Rangs Ste-Marie, St-Elzéar, St-Thomas	19 983 \$
Remplacement de ponceaux	rangs Ste-Marie, Ste-Anne	9 442 \$

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

**07-01-2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 427**

Sur la proposition de Hertel Vaillancourt et résolu à l'unanimité que le règlement N°427 concernant le plan d'action pour l'élimination des raccords inversés soit et est adopté.

**08-01-2015 PROGRAMME DES RACCORDEMENTS INVERSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Marguerite s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccords inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) pour les réfections des réseaux d'eau potable et d'égouts;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Rhéaume et il est résolu que le conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccords inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées de la municipalité;

**QUE** ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

**QUE** ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**09-01-2015 DÉTECTEUR DE GAZ**

Il est proposé par Robert Normand et il est résolu unanimement que l'offre de Acklands Grainger soit accepté pour l'achat d'un nouveau détecteur de gaz sans accessoire au coût de 892 \$ avant taxes.

**DIVERS**

- Dépôt d'un rapport des actifs de la municipalité avec mention des sols contaminés tel que stipulé par la loi.
- Dans le dossier de vente pour non-paiement de taxes, aucun dossier ne sera acheminé à la MRC de la Nouvelle-Beauce.

**Période de questions**

Le maire répond aux questions de l'assemblée.

**Je**, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

**10-01-2015**    **CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h20.

\_\_\_\_\_  
Adrienne Gagné, Maire

\_\_\_\_\_  
Nicole Chabot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

